

Les points de vue des femmes syndicalistes
à la 56^e Session de la CSW de l'ONU,

27 février – 9 mars 2012

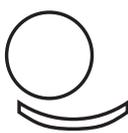


L'émancipation économique des travailleuses en milieu rural grâce aux droits au travail, à l'éducation et aux investissements publics

Recherchez des informations, visionnez nos clips vidéo,
publiez vos commentaires sur <http://www.world-psi.org/unsw/>



Internationale
de l'Éducation



ITUC CSI IGB
Confédération
syndicale
internationale



Internationale
des Services
Publics



Union
internationale
des
travailleurs de
l'alimentation

UNION



Joignez-vous à la cause :

**L'autonomisation des femmes en milieu rural :
Par les droits au travail, l'éducation et
l'investissement dans les services publics**

- *Partagez vos points de vue et vos expériences en vue d'un programme pour le changement* – afin d'assurer l'autonomisation économique, sociale et politique de toutes les travailleuses en milieu rural. Cette autonomisation est à inscrire parmi les priorités les plus urgentes : Sur les 1,4 milliard de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (c'est-à-dire avec moins de 1,25 dollar par jour), 1 milliard se trouvent en zones rurales.
- *Participez au débat interactif* – avec des militantes et des dirigeantes syndicales et de la société civile.

Quand ? 12h30 à 14h00 – Le vendredi 2 mars 2012

Où ? À l'Auditorium principal de l'Armée du Salut
221 East 52nd St. (entre la 2e et la 3e Avenue), New York

Langues : anglais, espagnol et français

Organisé par :

Le mouvement syndical international, représentant 70 millions de travailleuses de par le monde. Notamment : Internationale de l'éducation (IE) www.ei-ie.org, Confédération syndicale internationale (CSI) www.ituc-csi.org, Internationale des services publics (ISP), www.world-psi.org, Union internationale des travailleurs de l'alimentation et de l'agriculture (UITA) www.iuf.org

L'émancipation économique des travailleuses en milieu rural grâce aux droits au travail, à l'éducation et aux investissements publics

Déclaration des femmes syndicalistes (CSI, IE, ISP, UITA) à l'occasion de la 56^e Session de la CSW de l'ONU

L'Internationale de l'Éducation (IE), la Confédération syndicale internationale (CSI), l'Internationale des services publics (ISP) et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) reconnaissent la contribution des femmes aux cultures, à la transformation et la préparation des aliments, surtout dans des fermes familiales, en vue de garantir la sécurité alimentaire mondiale qui est essentielle sachant qu'un milliard de personnes souffrent aujourd'hui de la faim.

Nous saluons les mesures adoptées pour veiller à ce que les femmes aient accès à la terre et en soient propriétaires, à ce qu'elles bénéficient de crédits, qu'elles accèdent aux marchés, aux technologies et à toutes les dispositions qui leur permettent de s'émanciper et les aident à lutter contre la pauvreté et la faim. La situation des travailleuses en milieu rural, en particulier dans l'agriculture, doit également être abordée. Les chercheurs et les universitaires, les décideurs politiques et les législateurs ont en effet trop souvent tendance à les ignorer.

Le mouvement syndical international plaide en faveur de mesures spécifiques pour permettre l'émancipation économique, sociale et politique de toutes les travailleuses rurales, en ce compris l'accès aux biens publics, une protection juridique et sociale, des investissements publics dans des infrastructures sociales et physiques, et une fourniture efficace de services. Il est particulièrement urgent d'agir: plus de 1,4 milliard de personnes vivent dans la pauvreté extrême (c'est-à-dire qu'elles disposent de moins de 1,25 dollar US par jour), et un milliard d'entre elles vivent en zones rurales.

L'emploi des femmes dans l'agriculture

L'agriculture reste un important secteur d'emploi. En 1991, l'agriculture occupait 45,2 pour cent de la population active totale; toutefois, en 2007, cette proportion était tombée à 34,9 pour cent. Les femmes représentent 41,3 pour cent de la main-d'œuvre totale



Internationale
de l'Éducation



ITUC CSI IGB
Confédération
syndicale
internationale



Internationale
des Services
Publics



Union
internationale
des
travailleurs de
l'alimentation

et travaillent dans tous les secteurs agricoles. Elles sont travailleuses journalières ou saisonnières, travailleuses migrantes, sont employées dans des plantations et dans des établissements d'emballage, dans des serres et des entrepôts frigorifiques. Toutefois, la part de la main-d'œuvre qu'elles constituent fluctue et la classification des emplois est souvent fonction du sexe. Dans le secteur du thé, qui emploie des millions de personnes au niveau mondial, les femmes représentent la part la plus importante de la main-d'œuvre. Dans la filière de la banane, elles travaillent principalement à l'emballage. Dans les cultures plus récentes, comme l'industrie des fleurs coupées et l'horticulture d'exportation, les femmes représentent la majorité de la main-d'œuvre, tant au niveau de la récolte que de l'emballage.

Enjeux actuels

Malheureusement, l'agriculture se caractérise par des déficits de travail décent considérables. Il n'est en effet pas rare que les travailleurs agricoles n'aient pas accès aux droits fondamentaux les plus élémentaires couverts par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), à savoir la liberté syndicale et le droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de discrimination, l'égalité au travail et l'éradication du travail des enfants et du travail forcé. De plus, l'inspection du travail est souvent inexistante ou limitée. Les femmes, en particulier, sont confrontées à des inégalités lorsqu'elles tentent d'accéder à des emplois décents. Par exemple, certaines pratiques d'employeurs, n'offrant que des contrats à court terme aux femmes et/ou leur imposant un test de grossesse avant de leur offrir un emploi, empêchent les travailleuses d'exercer leur droit à des prestations de maternité.

Sans compter que le secteur agricole est l'une des industries les plus dangereuses. Les accidents y sont fréquents et sont souvent invalidants ou mortels, plongeant alors un peu plus les familles dans la pauvreté. Il est fréquent que les femmes employées dans des entreprises d'emballage et dans l'industrie des fleurs coupées souffrent de troubles des membres supérieurs en raison des tâches répétitives et des mauvais postes de travail. Les preuves rassemblées par les organisations syndicales montrent que le harcèlement sexuel est courant, surtout lorsque les femmes n'ont que des contrats temporaires ou lorsqu'elles sont payées à la pièce. Les employeurs exigent souvent des faveurs sexuelles avant de renouveler les contrats et/ou de payer l'intégralité des prestations qui leur sont dues.

Le travail des enfants est également fréquent dans les zones rurales; l'agriculture est en effet le secteur qui y a le plus recours.

Selon les dernières estimations de l'OIT, 60 pour cent des cas de travail des enfants se produisent dans l'agriculture, signifiant que 132 millions de filles et de garçons de 5 à 14 ans travaillent dans cette filière, souvent à des tâches dangereuses pour leur santé et/ou qui les empêchent de suivre un enseignement.

Outre les rôles multiples des femmes, en tant que gestionnaires du ménage et soutiens de famille, au niveau de l'organisation et de la fourniture de services communautaires, et au sein de l'économie, les travailleuses rurales en particulier ont aussi les journées de travail les plus longues. Le partage inégal des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes, de même que l'absence de services publics de qualité font que les femmes travaillent trop,

qu'elles soient ou pas payées, et limitent leur accès aux emplois rémunérés. La faible participation des femmes aux prises de décisions dans les milieux ruraux – où ce problème est plus sérieux que dans les zones urbaines – et leur piètre représentation à ce niveau mènent inévitablement à un manque de partialité en termes de priorités, de politiques et de programmes.

Il faut remédier efficacement à l'important déficit de travail décent pour les femmes et les hommes dans le secteur rural, et y éradiquer le travail des enfants grâce à des programmes et des politiques d'emploi rural et de réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, garantir un accès à la protection sociale aux travailleurs ruraux doit être une priorité. Il s'agit d'une étape importante vers la formalisation de leur situation de travail. La Commission de la condition de la femme des Nations Unies doit soutenir les conclusions de la discussion générale de l'Organisation internationale du Travail sur la protection sociale qui a eu lieu lors de la 100e session de la Conférence internationale du Travail, ainsi que le rapport de Michelle Bachelet: Social Protection Floor for a Fair and Inclusive Globalization (Un socle de protection sociale pour une mondialisation juste et intégratrice). Les gouvernements doivent instaurer des socles de protection sociale – avec le soutien technique de l'OIT – afin de veiller à une couverture efficace des travailleuses rurales. Le rôle des partenaires sociaux est essentiel dans la mise en place de tels socles pour les femmes qui travaillent dans le secteur rural.

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Source : Article 25 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme

Émanciper les femmes des milieux ruraux grâce aux investissements publics

La privatización y la reducción del rol del estado en la vida económica han tenido un grave. Les privatisations et la diminution du rôle de l'État dans la vie économique ont eu des conséquences particulièrement graves pour la vie des femmes en zones rurales. En raison de leurs rôles spécifiques de production et de reproduction, et de leur position au sein de la société, les femmes rurales ont été parmi les plus durement touchés par les réductions des dépenses sociales, lorsque des coûts importants n'ont plus été supportés par l'État, mais bien par les ménages.

Il n'existe que peu de zones rurales où la demande de services, que ce soit dans le domaine de la santé et des soins – y compris pour la prévention et le traitement du VIH et du sida –, de l'eau, de l'assainissement, des transports et de l'approvisionnement en énergie, est actuellement satisfaite. C'est pourquoi en milieu rural, les femmes ont été



Internationale
de l'Éducation



ITUC CISL IGB
Confédération
syndicale
internationale



Internationale
des Services
Publics



Union
internationale
des
travailleurs de
l'alimentation

forcées d'accepter une charge croissante de tâches non rémunérées (soins, obtention de nourriture, puiser de l'eau et ramasser du petit bois pour le feu, etc.).

Dans l'absolu, plus de ruraux que d'urbains sont séropositifs. L'épidémie se propage à un rythme alarmant jusque dans les villages les plus reculés, touchant tous les aspects du bien-être rural et nuisant à la production vivrière. [...] Les femmes et les filles ont, en outre, un surcroît de travail car elles sont normalement chargées de cultiver la nourriture et s'occupent des malades et des mourants. Dans maintes communautés durement touchées, on retire les filles de l'école pour aider aux soins du ménage.

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Une étude de la Banque mondiale a montré que les femmes vivant dans les zones rurales africaines passaient 65 pour cent de leur temps à se déplacer à pied. Les études révèlent que les femmes travaillent 12 à 13 heures par semaine en plus que les hommes.

Des améliorations des infrastructures en zones rurales, comme des accès abordables à de l'eau salubre, des installations d'assainissement et d'approvisionnement en énergie proches des foyers, ainsi que des moyens de transport accessibles et à bon compte pourraient grandement améliorer le « manque de temps » des femmes rurales.

La prévalence des maladies mentales et de la dépression, en particulier, est élevée dans les zones rurales. L'accès au traitement est limité par des obstacles tels que le nombre insuffisant de prestataires de soins de santé, le manque de moyens de transport, le manque de services de garde d'enfants et l'absence de systèmes d'assurance-maladie.

Source : US Rural Assistance Centre (www.raconline.org)

La fourniture de services publics dans les zones rurales est aussi un facteur essentiel de création d'emplois de qualité pour les hommes et les femmes, et est essentielle au développement rural et à l'extension de la protection sociale qui reste inexistante ou inadaptée en milieu rural.

Il a été noté dans le Consensus de Monterrey que des investissements dans les infrastructures économiques et sociales fondamentales, dans les services sociaux et dans la protection sociale, en ce compris l'éducation, la santé, la nutrition, le logement et les programmes de sécurité sociale, qui tiennent compte de la dimension du genre et qui intègrent complètement le secteur rural, étaient vitaux pour permettre aux populations de s'adapter aux nouvelles conditions et possibilités économiques, et d'en bénéficier.

Le projet des Nations Unies pour le Millénaire souligne combien il est important d'étendre l'accès des zones rurales aux services publics et aux infrastructures essentiels dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

En 2004, plus de trois habitants sur cinq dans les régions rurales, soit au total plus de 2 milliards de personnes n'avaient pas accès à une installation sanitaire de base. Bien que 73% des habitants des villes aient accès à un meilleur approvisionnement en eau potable, seul 30% ont accès à l'eau courante à domicile.

Source : Atteindre les ODM en matière d'eau potable et d'assainissement : Le défi urbain et rural de la décennie 2006, Organisation mondiale de la santé & UNICEF

Il est primordial que les gouvernements s'engagent politiquement et financièrement à assurer les investissements nécessaires dans les biens, services et infrastructures essentiels qui aideront à réduire le niveau de pauvreté et à soutenir le développement humain, social et économique dans les zones rurales. S'engager en faveur d'une taxe mondiale sur les transactions financières serait un premier pas dans la bonne direction.



Internationale
de l'Éducation

OUI à la taxe sur les transactions financières (TTF)

Une taxe de seulement 0,05% sur les transactions financières à haut risque et spéculatives permettra de générer plusieurs centaines de milliards de dollars de revenus par an, du moins initialement, qui devraient être affectés au financement de services publics de qualité, pour soutenir des politiques sociales équitables et la création d'emploi, la lutte contre la pauvreté, l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces derniers. Elle contribuera à réduire les déficits et les dettes publics tout en évitant l'impasse de l'austérité et de la réduction des dépenses publiques, dont le coût humain se fait cruellement ressentir tant en milieu rural qu'urbain.

Pour plus d'informations à propos de la TTF (dite Taxe Robin des Bois), voir <http://robinhoodtax.org/>



ITUC CSI IGB
Confédération
syndicale
internationale



Internationale
des Services
Publics



Union
internationale
des
travailleurs de
l'alimentation

L'éducation: la clé de l'émancipation des filles et des femmes en milieu rural

Tout le monde s'accorde à dire que l'émancipation économique et politique des femmes et des filles grâce à l'éducation est une clé du développement.

À l'heure actuelle, 793 millions d'adultes – dont 64% sont des femmes – ne possèdent toujours pas de compétences de base en lecture et écriture. En 2009, le taux d'alphabétisation chez les adultes était de 83,7 pour cent, comparé à 89,3 pour cent chez les jeunes. Par ailleurs, 67 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés et 72 millions d'adolescents en âge d'admission au cycle secondaire inférieur manquent de jouir de leur droit à une éducation, avec le risque de créer une nouvelle génération d'analphabètes.

Objectif EPT : Améliorer les niveaux d'alphabétisme des adultes de 50% entre 2000 et 2015

L'éducation des femmes et des filles est, entre autres, le moyen le plus efficace d'éliminer le travail des enfants, le meilleur remède contre le mariage d'enfants et la solution optimale pour améliorer la santé maternelle. Outre les avantages évidents de l'éducation, les données révèlent que les filles particulièrement pauvres des zones rurales et issues de minorités ethniques ou de groupes indigènes ont les plus faibles taux d'éducation et d'alphabétisation: l'environnement rural aggrave les désavantages économiques et ceux liés à leur sexe, ce qui traduit l'incidence des attitudes culturelles et le déséquilibre dans la répartition des tâches ménagères. Selon le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous, publié par l'UNESCO en 2010, la pauvreté et la discrimination fondée sur le sexe accentuent la privation d'éducation au sein des populations autochtones. La Directrice générale de l'UNESCO, dans son message à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2011, a rapporté que, au niveau mondial, deux tiers des 796 millions d'adultes analphabètes sont des femmes.

L'égalité entre hommes et femmes constitue, à la fois, un droit humain fondamental et un facteur multiplicateur pour le développement, or le monde n'est pas en voie de réaliser les objectifs fixés dans le cadre de l'Éducation pour tous (EPT). L'alphabétisme chez les femmes et l'éducation secondaire chez les filles sont les chaînons faibles.

Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO

Les femmes rurales et autochtones et l'environnement

La vie et les moyens de subsistance des femmes rurales et autochtones sont directement menacés par le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la militarisation, la discrimination ethnique et religieuse, et les politiques économiques qui ne permettent plus aux petites exploitations agricoles de subsistance d'être viables.

Les femmes sont plus exposées aux catastrophes naturelles et aux phénomènes météorologiques extrêmes, et en souffrent davantage, et cette situation se répète lors d'interventions après une catastrophe. L'exclusion des femmes de la prise de décisions, leur accès limité aux ressources et le contrôle restreint qu'elles ont sur celles-ci entravent leurs droits et, dans le cas du changement climatique, cela signifie que l'on ne tient pas compte de leur opinion dans les décisions sur la gestion de l'environnement et sur les mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique alors qu'elles ont des conséquences sur le bien-être des femmes et de leur famille, de même que sur la pérennité de leur communauté. Il est donc important d'exprimer clairement le rôle essentiel et les capacités des femmes rurales et autochtones au moment de favoriser un système écologique durable.

Travailleurs domestiques dans les milieux ruraux

Des millions de femmes sont des travailleuses domestiques. Dans les zones rurales, il est courant que la femme ou la fille d'un travailleur agricole « aide » dans la maison de l'employeur. Ce travail n'est ni officiel, ni reconnu, notamment parce qu'il a lieu dans des habitations privées.

Les gouvernements ne parviennent pas à étendre à ces travailleuses domestiques les droits et les avantages dont les autres travailleuses et travailleurs bénéficient. Les fédérations syndicales internationales sont parvenues à faire adopter une nouvelle convention à l'OIT, la Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (2011). En 2012, leur campagne « 12 ratifications en 2012 » visera à obtenir la ratification et la mise en place de la C189 dans 12 pays.

Conclusions

L'Internationale de l'Éducation, la Confédération syndicale internationale et l'Internationale des services publics (soutenues par l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes) demandent aux États participants à la cinquante-sixième session de la Commission sur la condition de la femme de:

- i. Veiller à ce que le concept du travail décent et la création d'emplois décents soient entièrement intégrés aux stratégies de développement rural; et renforcer l'inspection du travail en zones rurales;
- ii. Investir dans les infrastructures sociales nécessaires, y compris de santé, d'éducation, de services sociaux, d'approvisionnement en eau et énergie, sanitaires, de transport et d'autres mécanismes de protection sociale, afin d'assurer un développement social et économique durable dans les zones rurales ;
- iii. Revoir, étendre et mettre en œuvre efficacement la législation nationale relative à toutes les travailleuses rurales, y compris les travailleuses agricoles, et de ratifier et appliquer les conventions de l'Organisation internationale du Travail ;¹
- iv. Veiller systématiquement à l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, à la participation des femmes et à la formulation de politiques de l'emploi sensibles au genre lors de la conception et de la mise en place de politiques, de programmes et de budgets pour le développement rural;
- v. Veiller à la fourniture d'une éducation publique, gratuite et de qualité, ainsi que d'infrastructures appropriées et d'enseignants qualifiés, d'installations d'assainissement, de transports sûrs pour accroître la scolarisation et le maintien à l'école des filles et réduire le travail des enfants. Des mesures incitant les familles à envoyer leurs filles à l'école, des programmes et des livres sensibles au genre, des possibilités de poursuivre l'éducation et la formation, et un accès et une entrée sur le marché du travail font la différence;
- vi. Prévoir des mesures d'incitation pour les enseignantes qualifiées des zones rurales et isolées, et en adopter d'autres pour garantir leur sécurité;
- vii. Concevoir des possibilités d'enseignement et de formation professionnels de même que des qualifications professionnelles dans les milieux ruraux, et les associer à des mesures de promotion de l'emploi; il est en effet reconnu qu'il existe un lien entre l'emploi rural, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire; et
- viii. Établir des processus de consultation invitant au dialogue social avec les syndicats. Créer des possibilités pour les femmes rurales de participer intégralement et effectivement aux processus de prise de décision, en ce compris la planification du développement.

¹ En particulier les conventions suivantes: C87 (liberté syndicale), C98 (négociation collective), C110 (plantations), C131 (salaires minima), C129 (inspection du travail - agriculture), C141 (organisations de travailleurs ruraux), C156 (travailleurs ayant des responsabilités familiales), C138 (âge minimum) et C182 (pires formes de travail des enfants), C183 (protection de la maternité), C184 (sécurité et santé dans l'agriculture) et C189 (travail domestique). con Responsabilidades Familiares), C138 Convenio sobre la Edad Mínima; C182 Convenio sobre las peores formas de Trabajo Infantil, C183 Convenio sobre la Protección de la Maternidad; C184 Convenio sobre la Seguridad y Salud en la Agricultura y C189 Convenio sobre las Trabajadoras y Trabajadores Domésticos.



Internationale
de l'Éducation



ITUC CISL IGB
Confédération
syndicale
internationale



Internationale
des Services
Publics



Union
internationale
des
travailleurs de
l'alimentation

70 millions de travailleuses ont adhéré à un syndicat pour accroître et améliorer leurs droits au travail !

- Les syndicats jouent un rôle essentiel en syndicalisant les femmes, en négociant de meilleures conditions de travail et en permettant aux femmes d'avoir un accès équitable aux emplois décents. La représentation syndicale dote les travailleuses des moyens nécessaires pour défendre leurs droits sur leur lieu de travail et dans la société.
- Les syndicats négocient des droits plus nombreux et meilleurs pour les femmes, aussi bien en droit qu'en pratique, de l'échelon local à l'échelon international. Au sein des syndicats, les femmes sont représentées en tant que dirigeantes et décideuses, tant auprès de leur syndicat que des organes régionaux et des institutions internationales comme l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (UNCSW).
- La Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT énoncent des principes ayant pour objet de protéger les femmes contre la discrimination sur leur lieu de travail et de consacrer leur droit à adhérer à des syndicats et à mener des négociations collectives.
- Au vu de la nécessité de surveiller les incidences de la crise économique sur les femmes et d'y remédier, deux autres instruments politiques adoptés par l'OIT lors de la 98^{ème} Conférence internationale du travail en juin 2009 sont d'une grande importance : le Pacte mondial pour l'emploi et la résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent.
- Un grand nombre de femmes travaillent dans le secteur informel de l'économie sans bénéficier de protection juridique. Les fédérations et les confédérations syndicales oeuvrent pour que la législation du travail s'applique à l'économie informelle afin que ces travailleuses vulnérables disposent de droits formellement reconnus et qu'elles bénéficient de la sécurité sociale.
- De par le monde, 70 millions de travailleuses sont membres d'un syndicat. À la 56^e Session de l'UNCSW, elles sont représentées par l'IE, l'ISP, l'UITA et la CSI (voir page suivante).



L'Internationale de l'Education (IE)

L'IE est une fédération mondiale de syndicats représentant 30 millions d'enseignants et de travailleurs de l'éducation par l'intermédiaire de ses affiliés présents dans 172 pays et territoires. L'IE défend le droit à une éducation publique de qualité pour tous, en particulier pour les filles dans les régions défavorisées. Une éducation de qualité repose sur la qualification des enseignants et la sécurité de ces derniers et des enfants à l'école. La première Conférence mondiale des femmes de l'IE, Objectif Égalité I, a eu lieu en janvier 2011 en Thaïlande et portera essentiellement sur l'égalité entre hommes et femmes dans l'éducation, les syndicats et la société.

Courriel : equality@ei-ie.org

Site Web : www.ei-ie.org



L'Internationale des Services Publics (ISP)

L'ISP est une fédération syndicale mondiale représentant plus de 20 millions de femmes et d'hommes travaillant principalement dans les services publics de par le monde. Les deux-tiers de nos membres sont des femmes, la plupart d'entre elles travaillant dans les services sociaux et de santé. L'ISP est convaincue que l'action positive permet d'atteindre l'égalité entre hommes et femmes. Elle prône une « politique 50/50 » auprès de ses affiliés et encourage l'accès sur un pied d'égalité des femmes et des hommes aux postes de direction. L'ISP plaide en faveur de services publics solides et de qualité, qui jouent un rôle essentiel pour renforcer l'autonomie des femmes, et défend plusieurs causes concrètes, notamment l'équité salariale, la protection de la maternité et la lutte contre la violence dont les femmes sont victimes.

Courriel : equality@world-psi.org

Site Web : www.world-psi.org



L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie- restauration, du catering, du tabac et des branches connexes (UITA)

L'UITA est une fédération internationale de syndicats représentant 12 millions de travailleurs et travailleuses dans l'ensemble de la filière alimentaire. Parmi eux se trouvent un grand nombre de femmes employées dans les plantations, les unités d'emballage, la préparation de repas et les services alimentaires, de même qu'en tant que travailleuses domestiques. L'UITA s'est engagée à faire campagne pour le droit à une alimentation adéquate et pour les droits des travailleurs et travailleuses de la chaîne alimentaire. L'égalité entre hommes et femmes figure parmi les priorités statutaires de l'UITA et des projets spéciaux ont été mis en chantier pour promouvoir la participation des femmes au sein de leurs syndicats. Une attention toute particulière est accordée aux femmes travailleuses exerçant des emplois précaires, y compris dans l'économie informelle.

Courriel : iuf@iuf.org

Site Web : www.iuf.org



La Confédération syndicale internationale (CSI)

La CSI est l'organisation syndicale mondiale qui représente plus de 168 millions de travailleurs par l'intermédiaire de ses affiliés opérant dans 155 pays et territoires. A l'occasion de la première Conférence mondiale des femmes de la CSI en octobre 2009, les délégué-e-s ont fait part de leurs grandes préoccupations face aux incidences négatives de la crise économique mondiale sur les femmes. Ils ont également affirmé que les efforts visant à promouvoir l'égalité des genres ne doivent pas être réduits à néant par la crise. La résolution récemment adoptée par la Conférence internationale du travail concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent a suscité une large adhésion. Cette résolution souligne que « les crises ne doivent pas servir d'excuse pour accroître les inégalités ou affaiblir les droits acquis par les femmes ».

Courriel : equality@ituc-csi.org

Site Web : www.ituc-csi.org

Travail décent

Comme écrit dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, à savoir l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et le tripartisme, ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail, mis en oeuvre notamment par le biais des normes internationales du travail, sont indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement. La question de l'égalité femmes-hommes doit être considérée comme commune à ces objectifs. Les efforts entrepris pour veiller à ce que l'égalité femmes-hommes soit placée au coeur du travail décent doivent donc être holistiques.

Source : Résolution de l'OIT concernant L'égalité entre hommes et femmes au coeur du travail décent – paragraphe 13.



L'Internationale de l'Éducation (IE)

Courriel : equality@ei-ie.org
Site Web: www.ei-ie.org



L'Internationale des Services Publics (ISP)

Courriel : equality@world-psi.org
Site Web : www.world-psi.org



L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie- restauration, du catering, du tabac et des branches connexes (UITA)

Courriel : iuf@iuf.org
Site Web : www.iuf.org



La Confédération syndicale internationale (CSI)

Courriel : equality@ituc-csi.org
Site Web : www.ituc-csi.org